



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 17 février 2017



Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet de structures accueillant des nouveau-nés.

Dans ma question parlementaire n° 1317 en date du 23 juillet 2015, j'ai attiré l'attention sur le fait que, face à une pénurie de structures d'accueil, un certain nombre de nouveau-nés sont placés dès leur naissance pendant quelques mois dans un service pédiatrique d'un hôpital, suite à une mesure de garde provisoire.

Dans leur réponse à la question parlementaire, les Ministres ont confirmé le manque de structures pour l'accueil de nouveau-nés, de même qu'un manque de structures accueillant le couple mère-enfant. Dans ce contexte, les Ministres ont annoncé la construction d'une nouvelle pouponnière pouvant accueillir 48 enfants de moins de 3 ans et qu'une évaluation a été entamée en vue d'une éventuelle création de structures maman-bébé.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Madame et Monsieur les Ministres, quand est-ce que la construction d'une nouvelle pouponnière est entamée ?
- L'évaluation sur la création de structures maman-bébé est-elle achevée ?
- Dans l'affirmative, quelles en sont les conclusions tirées ? Est-ce que des structures maman-bébé vont être construites ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Françoise Hetto
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
20 MARS 2017

Luxembourg, le 17 mars 2017

Concerne: Question parlementaire n° 2781 du 17 février 2017 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch

Réf. : 81cx27653

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la soussignée à la question parlementaire n° 2781 du 17 février 2017 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch concernant "Structures accueillant des nouveau-nés "

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à la question parlementaire n° 2781 du 17 février 2017 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch concernant "Structures accueillant des nouveau-nés "

La construction de la nouvelle « Maison Dolto » à Pétange répondra à un besoin national quant aux capacités d'accueil des nouveau-nés ainsi qu'à une prise en charge plus efficace. Actuellement, la « Maison Dolto » est organisée sur deux sites géographiques distincts et peu appropriés pour l'accueil des bébés.

La nouvelle construction prévoit 32 places pour des bébés âgés de 0 à 3 ans et 16 places pour les enfants de plus de 3 ans.

Etant donné que d'autres structures d'accueil sociales sont prévues sur le même site, une adaptation du programme de construction a été nécessaire afin de ne pas trop surcharger le centre-ville de Pétange. Le nouveau programme de construction est finalisé.